



Lyon, le

Marché entre la Commune d'Apremont Ain
et Ch. Arragon,

Entre les soussignés
M^r Poncet Maire de la Commune d'Apremont (Ain)
et M^r Ch. Arragon de Lyon
Il a été convenu ce qui suit:

LYON

M. Arragon refondra la cloche actuellement fêlée qui existe dans le clocher d'Apremont. La cloche neuve, en métal de 1^{re} qualité. Donnera la note la plus harmonieuse avec les 2 autres cloches existantes; elle pèsera avec son battant 450 K environ: elle sera fondue avec le métal de la cloche fêlée, existante et dont le poids est estimé 350 K, net de bronze. M. Arragon ajoutera le métal nécessaire pour arriver à la note ci-dessus.

Pour cette cloche, M. Arragon fournira une monture dite du système rétrograde avec contrepoids fonte. Il ajustera à ce joug la roue existant à la monture de la cloche fêlée, en la réparant, et consolidant par des ferrures. Il fournira en outre une paire de coussinets bronze, alésés et tournés à la demande des tourillons du joug.

Pour la grosse cloche et la 2^e cloche existant actuellement, M. Arragon fournira pour chacune une monture du même système que celui décrit pour la cloche à refondre, et une paire de coussinets en bronze, et un battant en fer fin forgé. Il utilisera les roues dans les mêmes conditions que pour la cloche neuve.

Tout sera mis en place par un chef monteur de M. Arragon. Le Chef monteur sera aux frais de M. Arragon; mais la commune lui procurera les aides nécessaires pour lever les pièces lourdes, et les bois nécessaires pour s'échaffauder. M. Arragon fournira gratuitement les mouffles et cordages pour la mise en place.

Le prix de ces travaux est fixé à forfait à 1780 fr.

Les transports seront acquittés par la commune. M. Arragon en paiera la moitié.

Le paiement aura lieu à la terminaison des travaux.

L'enregistrement du présent marché sera effectué par les soins de M le Maire, mais les frais en seront supportés par M Arragon.

Le présent marché n'aura de valeur qu'après avoir été approuvé par la Préfecture. M. Arragon garantit ses fournitures pendant 10 ans contre tous vices de construction et de matière. Il s'engage à refondre gratuitement la cloche si elle venait à se fêler pendant la période de garantie.

Fait double à Apremont le 14 Mars 1903.

signé

Poncet

Arragon.



CARILLON
ELECTRIQUE
HORLOGE ELECTRIQUE
+
ANCIENNES MAISONS
G. GUILLET, V. GUILLET FILS & O. REYNAUD
CH. ARRAGON
+
Successeur.

Ingenieur des Arts et Manufactures
Chevalier de l'Ordre de Lion XIII

16, CHEMIN DE LA MOUCHE, 16

près la Gare Lyon-Guillotière.

LYON

Lyon, le 12 Décembre 1903

PRÉFECTURE DE L'AISNE
13 DEC 1903
Omn. N° 1/46

A Monsieur le Préfet
du Département de l'Ain
Bourg.

Monsieur le Préfet,

Je me permets de recourir à votre haute bienveillance pour
obtenir satisfaction de la Municipalité d'Apremont.

Voici les faits

Le 14 Mars 1903, j'ai traité avec la dite Municipalité pour
la refonte d'une cloche
et la réparation de la sonnerie

Enchus, j'ai l'honneur de vous remettre, copie du devis et du marché.
Le devis et le marché portaient que la cloche neuve pèserait 480 k environ
et qu'en déduction je recevrais une cloche fêlée. Du poids net du bronze
de 380 k.

Ce poids avait été fixé par la Municipalité.

Sur ces bases, j'ai pris à forfait la fourniture stipulée au devis.
J'ai exécuté tout le travail, à la satisfaction de la commune.

La cloche neuve que j'ai fournie a pesé 471 k 600

Quant à la cloche envoyée par la Commune, je n'ai reçu que 284 k.
Cette cloche fêlée n'était pas entière, et il en manquait un assez gros
morceau.

Les chiffres sont reconnus par la Municipalité, et il n'y a aucune
discussion à leur égard.

Lorsqu'il s'est agi du règlement, M^r le Maire d'Apremont m'a
délivré 2 mandats formant ensemble 1720^f.00, prix des forfait.

Je lui ai fait observer que la Commune me devait non pas 284^k de métal
mais bien 330^kel.

et je lui demandais de m'envoyer la différence 66^k, soit en nature
soit en espèces, à raison de 16.75 (prix du devis) par kil manquant $66^k \times 1.75 = 115^f.80$

Je crois également juste qu'ayant fourni

une cloche neuve de 471^k.600

au lieu de 450^k. portée au devis

la commune me paie 31^k.600 au prix du devis 2^f.85

61.55
177^f.05

Je réclame donc à la Commune

Monsieur le Maire et l'adjoint reconnaissent le bien fondé de cette réclamation.

Mais il y a dans le Conseil quelques personnalités plus chicanesques que justes, qui refusent
de me payer, sous prétexte qu'il y a marché à forfait.

et M^r le Maire m'écrit qu'il ne peut outrepasser les décisions de son Conseil!!

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, j'ose recourir à votre bonté pour me
faire rendre justice : les faits parlent d'eux-mêmes, et je ne doute pas que
vous me reconnaissiez le bien fondé de ma réclamation.

Sans espoir que vous voudriez bien intervenir pour m'obtenir satisfait,
j'ai l'honneur de me dire

Monsieur le Préfet

Votre très-humble et respectueux serviteur.

Ch. Aragon

